



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2023 - RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé que le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 400-2023 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 12 avril 2023 et qu'un certificat de conformité a été émis le 14 avril 2023, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau municipal situé au 398, montée Sainte-Victoire, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Municipalité

Donné à Saint-Aimé, ce **26 avril 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **26 avril 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **26 avril 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière